

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 8 juin 2015
Séance du 1^{er} juin 2015

10 Déploiement de la vidéo-protection – demandes de subventions

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. FREMINE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

- **Rapport de présentation :**

Madame Meral JAJAN, maire-adjointe, expose :

La ville de Creil a créé un centre de supervision urbaine et installé 10 premières caméras. Cette réalisation sera, lors d'une seconde phase, étendue et, 8 à 12 autres caméras seront installées.

La Loi 2007-297 du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, a créé le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Celui-ci permet de financer les projets de vidéo protection soutenus par les collectivités situées dans les sites sensibles. La commune, éligible en tant que Zone de Sécurité Prioritaire depuis le 19 mars 2013, est susceptible de bénéficier d'une participation financière de l'Etat à hauteur de 50% du montant du projet.

Le conseil départemental nous a informé que sera mis en place d'un plan « Oise Vidéo Protection ».

Le montant prévisionnel de ces nouvelles installations nécessaires au déploiement du dispositif est estimé entre 300 000,00 et 590 000,00 € HT.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du FIPD et auprès du conseil départemental.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'article 5 de la Loi du 5 mars 2007 créant le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,
Vu la circulaire du 21 octobre 2012 relative à la prévention de la délinquance et l'emploi du FIPD,
Vu le courrier du Président du Conseil Territorial en date du 28 avril 2015,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 1^{er} juin 2015,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes au titre du FIPD et à signer tous les documents y afférents.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès du conseil départemental et à signer tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer les recettes correspondantes, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 1321/821/1213/JJ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **10 JUIN 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 11/06/15

et publication ou notification le 12/06/15

affiché le 10/06/15

CREIL, le 12/06/15

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY